

OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires
Tarif concernant : Les sorties des vacances de Juillet 2023 proposées
par l'Espace Saint-Exupéry

DECISION

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le tarif des sorties des vacances de juillet 2023 proposées par l'Espace Saint-Exupéry ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}. – Les tarifs des sorties pour les vacances de juillet 2023 sont fixés comme suit :

Nouvelle adhésion 2023/2024 obligatoire :

Famille et individuel : 7€ / an

Sortie au parc floral d'Orléans

Famille imposable : Adulte : 10€ / jeune - 16 ans : 2€

Famille non imposable : Adulte : 7€ / jeune - 16 ans : 2€

Famille minima-sociaux : Adulte : 3€ / jeune - 16 ans : 1€

Sortie à la réserve de la haute Touche à Azay-le-Ferron

Famille imposable : 9€ / pers

Famille non imposable : 6€ / pers

Famille minima-sociaux : 4€ / pers

Sortie à la base de loisirs de Chemillé

Famille imposable : 5€ / pers

Famille non imposable : 4€ / pers

Famille minima-sociaux : 3€ / pers

ARTICLE 2 : La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

ARTICLE 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 22 mai 2023.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le 26 MAI 2023
Publié ou notifié le 30 MAI 2023



Le Maire,


Jeanny LORGEUX.

Date de mise en ligne sur le site internet : 30 MAI 2023